Réunion de Conseil Municipal

Lundi 12 janvier 2015

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Anne-Lise GASNER, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY, Myriam VIENOT et Franck VILLEMAIN

Excusés :

Secrétaire de séance : Bernard BROGNARD

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 01 décembre 2014 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 01 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité moins 1 contre par le Conseil Municipal.

2. Choix des entreprises retenues pour les travaux de création d'une salle de classe

Le Conseil Municipal de FRAMBOUHANS, à l'unanimité, après publicité et mise en concurrence des marchés de travaux et suite à l'analyse des offres concernant l'aménagement d'une salle de classe supplémentaire dans le bâtiment du groupe scolaire Azelvandre, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes, dont les offres ont été considérées comme économiquement les plus avantageuses :

LOTS		ENTREPRISES	MONTANTS APRES VERIFICATION En € HT
1	GROS OEUVRE	JACQUOT	6 330,00 €
2	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	GIRARDET	15 375,50 €

3	MENUISERIE EXTERIEURE ET INTERIEURE	BULLIARD	9 254,28 €
4	PLAFONDS DOUBLAGES CLOISONS PEINTURE REVETEMENT	SALVI	31 403,91 €
5	REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE	LA PENNA	4 968,36 €
6	ELECTRICITE	JACQUOT	7 704,19 €
7	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE	BARBALAT	5 497,00 €

Montant total du marché : 80 533,24 Euros HT. Les marchés ont fait l'objet d'une publicité et mise en concurrence, réalisées de la façon suivante :

- Presse écrite : avis d'appel public à la concurrence publié dans L'Est Républicain du 03 novembre 2014
- Internet : diffusion de l'avis et dématérialisation sur le site https://tirep.doubletrade.net

Nombre d'offres reçues : 29 (dont 1 dématérialisée)

3. Vente de terrain en Zone Artisanale à l'entreprise BDP :

Suite à la réservation de terrain en Zone Artisanale de l'entreprise BDP (délibération du 20 octobre 2014), et après intervention du géomètre, Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle N° AC 626 d'une superficie de 758 m², et la parcelle AC 628 d'une superficie de 1179 m² pour un montant de 8.00 € HT le m² (délibération du 24 janvier 2011).

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la vente.

4. Contrat de la secrétaire de Mairie :

Suite au départ de la secrétaire de Mairie, le recrutement d'une nouvelle secrétaire a été réalisé. Monsieur le Maire propose de faire un contrat de travail pour un temps partiel de droit à hauteur de 22.5 heures par semaine correspondant au grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe soit IB 336/IM318 dans la proportion de 22.5/35ième à Mme CHAPOTTE Myriam pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition.

5. Courrier de Madame CUCHE concernant une réservation de terrain au lotissement du TACOT :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme CUCHE Claudine qui souhaite annuler sa réservation de la parcelle n° 03 située au lotissement du Tacot d'une superficie de 779 m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé à l'intéressée.

6. Courrier de Madame SANCHEZ Emilie concernant une réservation de terrain au lotissement du TACOT :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme SANCHEZ Emilie qui souhaite réserver la parcelle n° 8 située au lotissement du Tacot d'une superficie de 740 m².

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que cette parcelle possède une surface de 270 m² non constructible qui sera vendue au prix de 45.40 € HT moins 20 %. La surface de 470 m² constructible sera vendue au prix de 45.40 € HT le m².

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier sera envoyé à l'intéressée.

7. Décisions modificatives sur le budget « Zone Artisanale » :

DM N°01 : Ecritures sur le budget « Zone Artisanale »

- en fonctionnement dépenses :

  FD 605 chapitre 011 : - 23 700.00

  FD 7133 chapitre 042 : + 23 700.00

- en investissement recettes :

  IR 3355 chapitre 040 : + 23 700.00

Le Conseil Municipal valide la proposition.

8. Vente de bois entre habitants :

Monsieur le Maire informe qu'une vente de bois entre habitants a été réalisée le lundi 05 janvier 2015 à 20h00 à la Mairie. Sachant que les bois vendus étaient situés sur une parcelle non soumise au régime forestier, aucun contrat avec l'ONF n'a pu être réalisé.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de vente :

- Les offres devront correspondre à la valeur totale du lot et non au prix du stère.
- Un seul lot sera vendu par famille
- Le délai de paiement est le 15 février 2015
- Les prix s'entendent HT (TVA à 10 %)

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'exploitation :

- Les bois sont situés sur le Cotard
- Les bois à exploiter sont abattus et mis en chantier dans la pâture. Ils sont numérotés à la peinture de 1 à 6.
- Le délai d'exploitation est fixé au 01 avril 2015.

Détail de la vente :

N° du lot	**Nombre de stère**	**Acheteur**	**Prix du lot HT**	**Prix du lot TTC**
1	7	DUBOIS Pierre	192.90 €	212.19 €

2	8	GUILLEMIN Dimitri	200.00 €	220.00 €
3	5	VIENOT Michel	141.00 €	155.10 €
4	9	THIEBAUT Fréderic	246.00 €	270.60 €
5	9	COURTOIS Maurice	267.00 €	293.70 €
6	11	BARTHOULOT François	311.50	342.65 €

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la vente des 6 lots suivant le tableau ci-dessus.

9. Contrat de concession temporaire :

Monsieur le Maire informe de la demande du président du Syndicat de la Pastorale afin de modifier la mise à disposition des parcelles situées vers l'Eglise moins le chemin piéton, AB 387 d'une superficie de 1ha 68a 30cent et vers la mairie, AB 156 d'une superficie de 50a 60, ceci dans le but de compenser la reprise du terrain où la commune a réalisé le lotissement « Le Bas du Parc ».

Superficie totale louée : 2ha 18a 90ca.

Après entretien avec la Chambre d'Agriculture, il est possible de réaliser un contrat de concession temporaire, ce qui permet de pérenniser l'exploitant sur ces différents terrains.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat valable une année.

La séance est levée à 22h10.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 12 janvier 2015

Questions diverses

Information n°1 : *Dans un des articles de presse parus dernièrement dans l'Est Républicain, un conseiller constate que la commune n'est pas mentionnée alors qu'elle est à l'initiative de la manifestation, c'est pourquoi il est demandé à ce que nous veillons à citer l'initiateur du projet.*

Information n°2 : *Monsieur le Maire rappelle que le déneigement chez les personnes âgées se fait sur demande, uniquement la semaine, à raison du dégagement d'un seul passage pour se rendre à l'habitation.*

Information n°3 *: Suite à une interpellation de la part d'un usager, Monsieur le Maire demande à la commission Voirie d'étudier la réglementation de vitesse entre la Grande rue et le Nid du Crôt (problème de panneau).*

Information n°4 *: Suite à une demande, la commission Vie Scolaire étudiera la possibilité de créer des activités extra-scolaires pour les maternelles.*